



**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE REFORMEE DE LYON**

Association déclarée Lois 1901 et 1905

**Siège social : 6 B Cours de la Liberté
69003 LYON**

**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE REFORMEE DE LYON**
Rapports du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31/12/2010

Ce document contient 13 pages

expertise comptable social conseil commissariat aux comptes audit

Le Thelemos 12 et 15, quai du Commerce C.P. 50203 69336 Lyon Cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55 Fax 04 78 64 83 42 www.orial.fr

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

Membre des réseaux internationaux AGN et JPAI

**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE REFORMEE DE LYON**

Association déclarée Lois 1901 et 1905

**Siège social : 6 B Cours de la Liberté
69003 LYON**

**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE REFORMEE DE LYON
Rapports du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31/12/2010**

Ce document contient 13 pages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mars 2006, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- . le contrôle des comptes annuels établis en euros de l'ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE REFORMEE DE LYON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de nos appréciations,
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association culturelle à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs immobilisés sont évalués et amortis comme indiqué dans l'annexe, dans les règles et méthodes comptables. Nous nous sommes assurés que ces règles étaient bien respectées.

- Et nous avons pu, dans le cadre de notre audit, nous assurer que les legs, donations et dons sont utilisés conformément aux informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil presbytéral et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 28 mars 2011

Pour SAS ORIAL

Commissaire aux Comptes



Antoine DELOBEL

Fondé de Pouvoirs

EGLISE REFORMEE DE LYON
6, cours de la Liberté
69003 - LYON

BILAN CUMULE AU 31/12/2010				
ACTIF		PASSIF		
	2010	2009	2010	2009
Immobilisations Nettes	5 216 618	5 001 786	2 744 436	2 744 436
Terrains Temples	746 017	746 017		
Constructions Temples	4 382 960	4 371 174		1 487 024
Orgues Temples	588 215	588 215		
Mat de bureau Administration	29 146	29 146	345 396	460 955
Immo en cours Grd T + Oullins	397 091	0	-141 453	591 426
Amortissements immobilier	-926 811	-732 765	394 663,22	188 575,82
Caution loyers	2 350	2 350	63 121	66 697
Autres créances	44 074	14 760	119 543	19 855
Produit à recevoir	35 517	14 686	109 843	0
Fournisseurs débiteurs	7 623	74,00	9 700	19 855
Autres créances	934			
Titres de placement	0	207 536	20 836	33 069
Dépôt UNACERF Oullins	15 877	50 877	55 232	57 056
Disponibilités	463 880	314 604		
Charges à étaler Aumerie	47 910	54 012		
Charges constatées d'avance	1 660	3 169		
TOTAL ACTIF	5 792 368	5 649 094	5 792 368	5 649 094
			TOTAL PASSIF	

EGLISE REFORMEE DE LYON
6, cours de la Liberté 69003 - LYON

COMPTE DE RESULTAT CUMULE

2010

	TOTAL 2010	TOTAL 2009
<i>Evangélisation Jeunesse</i>	59 288,01	66 629,21
<i>Fourniture énergie</i>	76 310,76	81 179,31
<i>Loyers et charges</i>	52 388,37	37 923,49
<i>Entretiens réparations</i>	60 249,89	46 261,03
<i>Assurances</i>	0,00	7 236,50
<i>Documentation colloques</i>	7 631,44	5 243,80
<i>Honoraires</i>	15 254,30	23 016,99
<i>Moyens d'information</i>	9 992,56	7 211,54
<i>Dessertes paroissiales</i>	26 862,67	35 804,53
<i>Affranchissements téléphones</i>	18 715,74	17 051,94
<i>Contributions Région Consistoire</i>	551 207,00	544 877,00
<i>Cotisation ASEMERF</i>	945,00	720,00
<i>Taxes foncières</i>	12 354,00	12 471,00
<i>Salaires et charges</i>	217 240,62	219 457,48
<i>Activité lucrative Charges</i>	2 210,79	3 359,23
<i>Autres charges de gestion</i>	1 159,86	3 084,00
<i>Pertes sur cibles antérieures non versées</i>	0,00	0,00
<i>Frais financiers</i>	861,35	1 001,30
<i>Amort immobilisations</i>	194 269,47	193 311,72
<i>Valeur Nette Compt Immob cédées</i>	0,00	244 000,00
<i>Charges exceptionnelles</i>	0,00	20 156,04
<i>Dons solidarité Paroisses et autres assoc</i>	19 197,24	10 542,00
<i>Dons solidarité Région</i>	20 380,00	289,00
<i>Versements cibles</i>	0,00	-4 682,00
<i>Engagement a réaliser Dons</i>	85 430,97	15 826,00
<i>Engagement à réaliser Legs</i>	141 036,43	172 749,82
Total des charges	1 572 986,47	1 764 720,93
<i>Offrandes Nominatives</i>	586 963,23	566 877,17
<i>Offrandes Anonymes</i>	106 922,87	128 834,73
<i>Activités lucratives</i>	20 115,78	19 340,45
<i>Remboursement : Divers frais</i>	162 668,40	122 224,18
<i>Subventions d'exploitation</i>	97 058,53	95 139,77
<i>Subvention UNACERF Ministère</i>	203 053,70	197 814,56
<i>Subvention UNACERF et Autres</i>	76 153,40	18 885,00
<i>Produits financiers</i>	3 044,30	3 127,30
<i>Ventes immobilières</i>	0,00	311 000,00
<i>Dons et legs</i>	147 446,11	179 388,75
<i>Quote part subvention repris/immo</i>	7 727,18	7 504,38
<i>Dons solidarité Paroisses</i>	0,00	4,00
<i>Produits exceptionnels</i>	0,00	14 882,48
<i>Engagement repris fds dédiés Dons</i>	20 380,00	691 124,44
Total des produits	1 431 533,50	2 356 147,21
Résultat d'exploitation	-141 452,97	591 426,28

A N N E X E

2 0 1 0

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2010 dont le total est de 5 792 368 €.

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat déficitaire de 141 452.97 €.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

FAITS CARACTERISTIQUES

• En conséquence des dispositions de l'Ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du décret 2006-335 du 21 mars 2006, les associations culturelles dépassant le seuil de 153 000 € de dons annuels sont, à compter du 1^{er} janvier 2006 soumises aux obligations issues de l'article L.612-4 du Code de commerce, notamment l'établissement de comptes annuels comprenant un bilan, un compte du résultat et une annexe comptable.

L'association, entrant dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, a modifié les principes d'évaluation de ses comptes. La comptabilité, antérieurement tenue sous la forme « recettes-dépenses », est désormais tenue sous la forme de la comptabilité d'engagements.

La présentation des comptes a également été modifiée en respect des règles édictées par le Code de commerce. Anciennement présentés par nature de dépenses et de recettes dans le document intitulé « Etat récapitulatif », ils sont présentés, depuis 2006, en deux éléments :

- le bilan détaillant les actifs et les passifs de l'association à la clôture de l'exercice 2010,
- le compte de résultat récapitulant les charges et les produits du même exercice

1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les événements significatifs de l'exercice 2010 dont les incidences comptables et financières sont plus amplement détaillées dans les informations de l'annexe, sont les suivants :

- Démarrage des travaux de rénovation du Grand Temple

2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers

L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon les modalités ci-après :

- pour les biens apportés ou acquis depuis plus de 10 ans au 1^{er} janvier 2006 selon la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus par l'association en 2001, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis 2001.

- pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans selon la valeur portée à l'acte, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis l'acquisition ou l'apport du bien.

- Autres immobilisations corporelles

L'évaluation repose sur :

- l'inventaire dressé en 2001 et la valorisation fournie à cette date pour les biens concernés (orgues, mobiliers du Temple, mobilier de bureau...), auquel ont été ajoutés les biens acquis et clairement identifiés sur la période de 2001 à 2010, valorisés au prix d'achat sous déduction d'amortissements calculés selon un taux adapté à chaque nature de biens depuis la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2010.

- La rémunération des ministres en poste et les charges sociales ou fiscales attachées est comptabilisée dans les charges de l'association. Cette inscription n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise réformée de France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égale montant.

3) NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE				
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
Total 1				
2-Immobilisations corporelles				
. Terrains	746 017			746 017
. Constructions	4 371 174	11 787		4 382 961
. Autres immobilisations corporelles	617 361			617 361
. Immobilisations en cours	0	397 091		397 091
Total 2	5 734 552	408 878	0	6 143 430
3-Immobilisations financières	2 350			2 350
Total 3	2 350	0	0	2 350
TOTAL GENERAL 1-2-3	5 736 902	408 878		6 145 780

ETAT DES AMORTISSEMENTS				
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
Total 1				
2-Immobilisations corporelles				
. Constructions	529 511	167 327		696 838
. Autres immobilisations corporelles	230 254	26 942		257 196
Total 2	759 765	194 269		954 034
TOTAL GENERAL 1-2	759 765	194 269		954 034

• La comptabilisation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2010 repose sur les règles suivantes :

- ensembles immobiliers

Les ensembles immobiliers intégrés ou acquis sont évalués comme suit :

- Terrain : valeur portée à l'acte ou 20% de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.
- Construction : prix de revient de la construction

Pour la comptabilisation des constructions, il est fait application des nouvelles dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles relatives aux ensembles immobiliers, à savoir la méthode de l'amortissement par composant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- L'association s'est prévaluée de la méthode simplifiée, dite prospective, fondée sur la réallocation des valeurs nettes comptables, à savoir :
 - La ventilation des valeurs nettes comptables des ensembles immobiliers au 01.01. 2006 entre les composants identifiés,
 - La définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
 - La détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant à partir de la durée d'utilisation résiduelle au 1^{er} janvier 2006.
- La nature des composants « constructions », les critères de valorisation des composants et des durées d'utilité sont résumés dans le tableau ci-après :

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DUREE D'UTILITE
Structures et assimilés	80%	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10%	15 ans
Installations générales techniques	10%	20 ans

- Il est tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers. **En conséquence, il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers anciens.**

- Autres immobilisations corporelles

Elles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

- Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire au taux suivants :

<i>Immeubles :</i>	6.67 %
<i>Agencement des immeubles :</i>	5 à 10 %
<i>Orgues :</i>	4 %
<i>Matériel de bureau et mobilier :</i>	5 à 20 %

3.2. PROVISIONS

NEANT

3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

- Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Lorsque la valeur à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant au bilan, une provision pour dépréciation est constituée à concurrence du montant de la différence entre ces deux valeurs.

3.4. COMPTES DE REGULARISATION

Ils comprennent à l'actif :

- des charges à étaler sur l'appartement de l'aumônerie pour 47 910 €

3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Sur Régions ER	Sur Autres	A moins d'un an	A plus d'un an
CREANCES					
1. Actif immobilisé					
- Prêts divers					
- Cautions					
2. Actif circulant					
-Créances sur Régions					
- Autres créances	44 074	0	44 074	44 074	
TOTAL CREANCES	44 074	0	44 074	44 074	
DETTES					
1. Emprunts et dettes financières	9 700	2 500	7 200	9 700	
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 836	0	20 836	20 836	
3. Dettes fiscales et sociales	1 217		1 217	1 217	
4. Autres					
- Dettes aux Régions					
- Autres dettes	54 015		54 015	54 015	
TOTAL DETTES	85 768	2 500	83 268	85 768	0

3.6. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
SITUATIONS	au début de l'exercice	Affectations du Résultat 2009	au 31/12/2010 après affectation du résultat 2009
1. Fonds statutaires - Patrimoine intégré	2 744 436	0	2 744 436
Total fonds statutaires	2 744 436	0	2 744 436
2. Réserves statutaires ou contractuelles			
Total réserves statutaires			
3. Autres réserves			
- Réserve immobilisations	1 487 024	703 570	2 190 594
- Réserve générale	460 955	-115 559	345 396
Total autres réserves	1 947 979	588 011	2 535 990
TOTAL	4 692 415	588 011	5 280 426

La variation des réserves correspond pour l'essentiel aux mouvements ci-après :

La réserve « Patrimoine intégré » représente la contrepartie des actifs incorporels et corporels détenus au 1^{er} janvier 2006 et intégrés selon la méthode développée au chapitre 2 et des sorties d'immeubles, soit 2 744 436 €,

3.7. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

5) AUTRES INFORMATIONS :

5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS ET DONS

LEGS, DONATIONS ET DONS

LEGS ET DONATION		
	NOMBRE	VALEUR ESTIMEE EN K€
. Libéralités acceptées par le Conseil presbytéral en attente d'autorisation administrative <i>Dont legs acceptés en 2010</i>	0	
. Libéralités autorisées en attente de délivrance <i>Dont legs autorisés en 2010</i>	1	126
TOTAL <i>Dont libéralités à reverser aux régions</i>	1	126

DONS MANUELS					
	AU 01/01/10	2 010			AU 31/12/10
		Encaissés	Utilisés	Mis en fonds dédié	
DONS RECUS POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EGLISE REFORMEE	0	693 886			693 886
UTILISATION DES DONS					
. Reversés à la Région			-551 207		-551 207
. Utilisés au fonctionnement de l'église locale et des paroisses			-142 679		-142 679
SS/TOTAL DES DONS AFFECTES AU FONCTIONNEMENT	0	693 886	-693 886		0
DONS RECUS POUR LA RENOVATION DU GRAND TEMPLE Réservé pour cette utilisation		10 518	-940	-9 578	0

5.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	AU 01/01/10	2 010		AU 31/12/10
		Encaissées	Mis en fonds dédié	
Subventions publiques		75 176	-75 176	0
Pour la rénovation Grd Temple				

5.3. FONDS DE DEDIES

	AU 01/01/10	2 010		AU 31/12/10
		Mis en fonds dédié	Utilisés	
Relatif à des subventions et dons affectés				
Pour le Grand Temple	15 826	85 431	0	101 257
Fds dédié / Subvention		75 853		75 853
Fds dédié / Dons	15 826	9 578		25 404
Relatif à des legs	0	293 406	0	293 406
Pour le Grand temple		125 641		125 641
Pour la paroisse d'Oullins		167 765		167 765

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes de l'association.